Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Secrétariat d'Etat
Protocole - Privilèges et Immunités
Bundesgasse 32, CH-3003 Berne

Déclaration de garantie du domestique privé

La présente déclaration est faite par la personne qui demande à venir en Suisse pour prendre un emploi en qualité de domestique privé, auprès d'un employeur autorisé par le Département fédéral des affaires étrangères à engager un(e) domestique privé(e) en Suisse, conformément à la Directive sur l'engagement des domestiques privés par les membres des missions diplomatiques et des postes consulaires en Suisse (ci-après "Directive").

Le/la domestique privé(e):

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Etat civil	
Nationalité	
Adresse (domicile à l'étranger)	

- atteste avoir 18 ans révolus;
- s'engage à venir seul(e) en Suisse et, en principe, à faire ménage commun avec l'employeur;
- s'engage, le cas échéant, à ce que la garde de ses enfants soit assurée à l'étranger pendant la durée de son séjour en Suisse;
- déclare ne pas être un membre de la famille de son futur employeur ni de celle d'un autre membre de la mission diplomatique ou du poste consulaire de l'employeur;
- déclare prendre note qu'il/qu'elle doit travailler à plein temps pour un seul et même employeur, à moins d'avoir été autorisé(e) par le Département à travailler simultanément pour deux employeurs;
- déclare prendre note qu'il / qu'elle est autorisé(e) à changer d'employeur en tout temps et qu'il/qu'elle dispose d'un délai d'un mois au maximum, après la date d'échéance des rapports de travail, pour chercher un autre employeur;
- déclare qu'il/qu'elle quittera la Suisse si, à l'échéance de ce délai d'un mois, il/elle n'a pas trouvé un autre employeur autorisé par le Département fédéral des affaires étrangères à employer un domestique privé;
- déclare prendre note que son nouvel employeur doit être une personne autorisée par le Département fédéral des affaires étrangères à engager un domestique privé à son service;

© 2006

- déclare prendre note qu'il/elle doit s'assurer à l'assurance-maladie en Suisse et, en cas d'assurance-maladie étrangère, demander à en être exempté(e);

- déclare prendre note que la prime de son assurance-maladie et les frais y relatifs ainsi que les frais médicaux non couverts par l'assurance sont à sa charge.

- déclare prendre note que ses frais de retour dans son pays d'origine à la fin des rapports de travail sont à sa charge;

- déclare avoir pris connaissance que la représentation suisse de son lieu de résidence tient à sa disposition des informations sur les conditions d'engagement d'un domestique privé en Suisse conformément à la Directive et sur le coût de la vie en Suisse.

Lieu, date:

.....

Signature du domestique privé/e:

.....

© 2006